

PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du mercredi 11 octobre 2024
à la mairie de Niederschaeffolsheim

Membres en exercice	15
Présent (e) s	10
Excusé (e) s avec procuration	3
Excusé (e) sans procuration	0
Absent (e) s non excusé (e) s	2

Sont présents à l'ouverture de la séance, sous la Présidence de Madame Brigitte STEINMETZ, Maire

Présents :

M. Patrice NONNENMACHER, M. Bernard OHLMANN, M. Jean-Claude SUGG, M. Fernand VIERLING, Mme Sylvie PETER, Mme Sylvie HINCKER, Mme Marie-Claire GERARD, M. Matthieu JUNG, Mme Sevinç LOPEZ

Excusés avec procuration :

M. Nicolas UNDREINER donne procuration à Mme Marie-Claire GERARD
Mme Delphine FERNBACH donne procuration à Mme Brigitte STEINMETZ
Mme Vanessa ANTONI donne procuration à Mme Sevinç LOPEZ

Absent (s) non excusé (s) :

M. Fabien SCHOENFELDER
M. Éric WOLFF

Madame le Maire salue l'assemblée et remercie les élus pour leur présence.

L'ordre du jour est adopté comme suit :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 juillet 2024
3. Commission extra-communale « Jumelage » - Création
4. Ecole – Demande de subvention
5. Ecole – Garde des enfants par Pascale PFEIL, ATSEM
6. Budget – Décision modificative
7. Fleurissement – Récompenses
8. CAH – Rapport d'activité annuel de la CAH (Année 2023)
9. SMITOM – Rapport annuel 2023
10. Divers

POINT N° 1

Titre **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
Service référent Direction Générale
Rapporteur Madame le Maire

Conformément à l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE Madame Marie-Claire GERARD comme secrétaire de séance

POUR : 13 voix (dont 3 procurations)

POINT N° 2

Titre **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA REUNION DU 24 JUILLET 2024**
Service référent Direction Générale
Rapporteur Madame le Maire

Je vous demande de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 24 juillet 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 juillet 2024

POUR : 13 voix (dont 3 procurations)

POINT N° 3

Titre **COMMISSION EXTRA-COMMUNALE « JUMELAGE » - CREATION**
Service référent Jumelage
Rapporteur Madame le Maire et Monsieur BREGER Jean-Paul

En début de séance, Madame le Maire informe les élus que M. BREGER Jean-Paul a été invité pour faire une présentation par rapport au jumelage et ce au nom de l'Association Particip'Actif.

Lors de la séance du 27 juillet 2024 au point n° 6, nous avons créé une commission extra-municipale « Jumelage ». Aujourd'hui, nous sommes au stade de la nomination de personnes membre du conseil municipal.

Madame le Maire rappelle que nous avons effectué un jumelage avec la commune nouvelle de SOUSCEYRAC-EN-QUERCY le 10 mai 2024.

Ce dossier est pris en charge par Hector ORSECI sous la section Jumelage auprès de l'Association Particip'Actif.

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Paul BREGER.

Madame le Maire rappelle les modalités de fonctionnement :

- La forme retenue du nouveau comité de jumelage est donc celle d'une commission extra-communale.
- La mise en place d'une commission extra-communale, s'inscrit dans la politique de la commune en matière de démocratie participative et de communication.
- La commission extra-communale est un organe de consultation de service des projets qui s'inscrit dans le cadre du jumelage avec la commune nouvelle de SOUSCEYRAC-EN-QUERCY.
- La commission extra-communale sera composée de membres élus, de représentants des associations locales ou de la société civile.

Madame le Maire demande s'il y a des volontaires pour représenter la commune et siéger dans la commission jumelage.

Sont volontaires : M. Jean-Claude SUGG et M. Patrice NONNENMACHER

Madame le Maire propose de passer au vote pour :

- Les modalités citées ci-dessus
- Les volontaires candidats pour siéger

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **ADOpte** les modalités de fonctionnement pour la commission extra-communale « Jumelage »
- **ACCEPTE** que les candidats suivants siègent à la commission extra-communale « Jumelage » :
 - * M. Jean-Claude SUGG
 - * M. Patrice NONNENMACHER
- **ACCEPTE** que Madame le Maire soit Présidente de la commission extra-communale « Jumelage »
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les différents documents administratifs relatifs à la commission extra-communale « Jumelage »

POUR : 13 voix (dont 3 procurations)

Discussion :

Madame Sylvie HINCKER souhaiterait savoir si ce principe est suivi par la commune jumelée.

Monsieur Jean-Paul BREGER répond positivement étant donné qu'il y a 5 conseils municipaux et qu'ils ont une association Jumelage.

Madame Sylvie HINCKER demande à ce que les absents puissent se poser volontaires.

Madame le Maire accepte cette action et le nécessaire sera fait lors de la prochaine réunion.

POINT N° 4

Titre	ECOLE – DEMANDE DE SUBVENTION
Service référent	Enfance et Education
Rapporteur	Madame le Maire

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle à la Coopérative Scolaire de l'Ecole Primaire et la Coopérative Scolaire de l'Ecole Maternelle

Suite à l'augmentation du coût du transport, la directrice nous sollicite pour une subvention exceptionnelle d'un montant de 600.- € pour l'école primaire et 595.- € pour l'école maternelle.

Cette aide permettrait de financer les frais de déplacement des élèves à la piscine et les frais pour la sortie de fin d'année.

Les frais de transport ayant énormément augmenté, et cela malgré quelques négociations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 600.- € pour l'école primaire et 595.- € pour l'école maternelle.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier.

POUR : 13 voix (dont 3 procurations)

Discussion :

Les conseillers souhaiteraient connaître la participation demandée aux parents pour les différentes sorties. Ils souhaiteraient également connaître les dépenses réalisées par les coopératives scolaires.

POINT N° 5

Titre	ECOLE – GARDE DES ENFANTS PAR PASCALE PFEIL, ATSEM
Service référent	Enfance et Education
Rapporteur	Madame le Maire

Madame le Maire informe les conseillers qu'un parent du lotissement Rebgarten a contacté Mme Pascale PFEIL, ATSEM pour une garde d'enfant le matin pour environ 15 à 30 minutes.

Madame Pascale PFEIL serait d'accord.

Nous devons simplement voter le coût de cette prestation.

L'idée est de se calquer sur l'ALEF, l'organisme qui gère le périscolaire, à savoir, qu'il faudra l'avis d'imposition de la famille. Chaque famille à un tarif différent en fonction de leur revenu, et un TPP (taux de participation personnalisé).

En fonction du besoin, nous nous tournerons vers l'ALEF qui nous proposera une simulation en fonction des revenus de la famille.

Madame le Maire précise qu'à partir du 8 enfants, un animateur peut être mis en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** que Madame Pascale PFEIL intervienne pour la garde d'enfant le matin.
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre contact avec l'ALEF pour la ou les simulation (s).
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier.

POUR : 13 voix (dont 3 procurations)

Discussion :

Madame Sylvie HINCKER s'interroge par rapport au temps de travail de Mme Pascale PFEIL.

Monsieur Fernand VIERLING s'interroge par rapport aux attributions de l'ATSEM et par rapport à la récupération du temps de travail.

Monsieur Bernard OHLMANN pense qu'il faudrait vérifier par rapport à l'assurance et à la sécurité.

Madame le Maire répond qu'elle s'est déjà tournée vers la CAH mais qu'elle reprendra son attaché par rapport aux différentes questions posées.

POINT N° 6

Titre **BUDGET – DECISION MODIFICATIVE**
Service référent Finances
Rapporteur Madame le Maire

Madame le Maire informe que le contenu du budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant, à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits. Aussi, le Conseil Municipal est-il appelé, chaque année à voter plusieurs décisions modificatives.

Décision modificative n° 1

Lors du vote du BP 2024, le Conseil Municipal n'a pas prévu de crédits suffisants au compte 6542.
Il conviendrait de budgétiser la somme de 525,04 € au compte 6542.

Le Conseil municipal,

Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **DE PROCEDER** aux modifications budgétaires telles que présentées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder à toutes démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

POUR : 13 voix (dont 3 procurations)

POINT N° 7

Titre **FLEURISSEMENT – RECOMPENSES**
Service référent Environnement
Rapporteur Madame le Maire

Madame le Maire informe les conseillers que la commission embellissement a organisé un concours de maisons fleuries.

Les membres du jury lors de la tournée du village ont sélectionné les plus belles réalisations.

Lors de la réunion du 1^{er} octobre 2024, les membres ont décidé d'octroyer des bons cadeaux aux récipiendaires.

Madame le Maire propose d'octroyer la somme de 1 275.- € pour les lauréats.

Le Conseil municipal,

Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **DECIDE** d'octroyer la somme de 1 275.- € pour les lauréats.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents administratifs afférents à ce dossier.

POUR : 13 voix (dont 3 procurations)

Discussion :

Monsieur Patrice NONNENMACHER souhaiterait savoir comment s'est fait le choix.

Monsieur Bernard OHLMANN répond que la commission a fait le tour de tout le village, et qu'il a été décidé de retenir les 25 plus belles réalisations.

Madame Sylvie HINCKER indique que la commission a décidé d'attribuer le même montant à tout le monde.

POINT N° 8

Titre CAH – RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL DE LA CAH (ANNÉE 2023)
Service référent Développement du territoire
Rapporteur Madame le Maire

Conformément à la législation en vigueur, Madame le Maire soumet aux Conseillers le rapport d'activité 2023 de la CAH (Communauté d'agglomération de Haguenau)

Le document a été transmis à l'ensemble des conseillers par voie dématérialisée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport
- n'a pas de remarques particulières à formuler quant à son contenu.

POINT N° 9

Titre SMITOM – RAPPORT ANNUEL 2023
Service référent Développement du territoire
Rapporteur Madame le Maire

Conformément à la législation en vigueur, Madame le Maire soumet aux Conseillers le rapport d'activité 2023 du SMITOM.

Le document a été transmis à l'ensemble des conseillers par voie dématérialisée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport
- n'a pas de remarques particulières à formuler quant à son contenu.

POINT N° 10

Titre DIVERS
Service référent Direction Générale
Rapporteur Madame le Maire

Madame le Maire informe les élus que la commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle suite aux faits du 19 juillet 2024.

Monsieur Bernard OHLMANN demande si cela peut être affiché et Madame le Maire répond que ça sera fait.

Madame le Maire indique aux élus qu'un nouveau plan de la commune leurs a été remis. Ce plan a été réactualisé et que cela est gratuit pour la commune.

Madame le Maire informe les conseillers que Monsieur Christophe FUCHS a pris ses fonctions au service technique en date du 1^{er} août 2024, et explique que les échos sont plutôt positifs.

Madame Marie-Claire GERARD affirme que les retours sont effectivement positifs.

Madame le Maire souhaiterait que Monsieur Patrice NONNENMACHER fasse un petit compte rendu de la manifestation du 15 septembre.

Monsieur Patrice NONNENMACHER affirme que la meilleure façon de pouvoir en parler était de la vivre. Il indique que l'exposition a attiré 1500 personnes dans la semaine.

Il explique que la stèle qui a été mise en place est référencée aux Etats-Unis, et que cela est plutôt positif pour nos communes.

Madame le Maire rappelle que cela a été une manifestation lourde pour les 3 villages et que cela a demandé la participation d'environ 300 bénévoles.

Monsieur Jean-Claude SUGG rappelle qu'on manque de bénévoles et surtout qu'il faut qu'il y ait une entente.

Monsieur Patrice NONNENMACHER relève que les conseillers étaient absents, ce qui est bien dommage.

Monsieur Bernard OHLMANN souhaiterait féliciter Patrice NONNENMACHER et Marie-Paule NONNENMACHER pour leurs investissements.

Madame le Maire informe les conseillers que la numérotation de la rue du stade côté gauche a été faite pour les besoins de la poste.

Madame le Maire indique que l'école se fait vieillissante et qu'il conviendrait de porter une réflexion quant aux différents travaux à venir. Un audit dans ce sens sera fait.

Madame Marie-Claire GERARD souhaiterait apporter quelques points par rapport à l'école, notamment l'accueil qui se fait du côté de la route de Bischwiller. Que l'escalier présente un réel danger, et que les parents sont exposés à la météo, au danger de la route, ...

Après discussion, il a été décidé qu'à l'avenir l'accueil ne devra plus se faire par cette entrée.

Monsieur Patrice NONNENMACHER est en charge de faire le nécessaire auprès de la directrice.

Madame le Maire souhaiterait savoir s'il y a eu des échos par rapport à la fête foraine.

Madame Sylvie PETER trouve qu'il était dommage que ce fût trop éparpillé.

Madame le Maire donne quelques explications, le manège et l'auto-tamponneuse ne voulaient pas venir : passez assez de clients donc faible recette.

Madame le Maire indique qu'une réflexion sera portée pour l'année prochaine. Monsieur Jean-Claude SUGG, Président de l'Association Particip'Actif et Monsieur Tom PAULUS, Président de l'Association des Conscrits sont en charge de prendre contact avec les forains pour l'année prochaine.

Monsieur Fernand VIERLING pense que ce sera une surcharge de travail pour les Présidents.

Madame le Maire affirme qu'effectivement on aura besoin de tout le monde.

Madame le Maire indique que Madame Marie-Paule NONNENMACHER a démissionné de son poste de correspondant DNA, et qu'elle recherche un candidat pour la remplacer.

Monsieur Bernard OHLMANN informe que la fête des aînés a lieu le dimanche 15 décembre, et demande aux conseillers de retenir la date. La présence de tous est souhaitée.

Madame Marie-Claire GERARD souhaiterait savoir où ça en est par rapport à la rampe au niveau de l'église.
Madame le Maire explique que le dossier sera repris en début d'année.

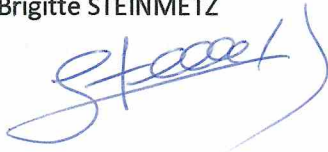
Madame Sylvie PETER souhaiterait savoir pourquoi il y a tous ces marquages dans la commune.
Monsieur Patrice NONNENMACHER répond qu'il s'agit de référencement pour la cartographie du réseau d'éclairage public.

Monsieur Jean-Claude SUGG souhaiterait savoir pourquoi il n'y a pas d'abri de bus dans la commune.
Madame le Maire répond que cela a été discuté et décidé, il y a quelques années.
Après discussion, les élus décident de prendre l'attache de la CAH pour la mise en place.

Monsieur Jean-Claude SUGG informe que l'Association Particip'Actif a fait l'acquisition d'une table pique-nique pour l'aire de jeux. Et qu'ils ont réussi à avoir un devis pour un toboggan pour 8.500.- € sans le sol.

L'ordre de jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 21 h 40

Le Maire,
Brigitte STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD

